

## INTENTIONS de PRIERE

Le 25 juillet 2005, le pape Benoit XVI rencontre des prêtres au Val d'Aoste. A cette occasion, parlant des divorcés-remariés, il leur dit : « Nous savons tous que c'est là un problème particulièrement douloureux pour les personnes qui vivent dans des situations d'où elles sont exclues de la communion eucharistique, et naturellement aussi pour les prêtres qui veulent les aider à aimer l'Eglise, à aimer le Christ. Cela pose un problème... ».

Il rajoutait plus loin dans son intervention : « J'ai invité plusieurs Conférence épiscopales et plusieurs experts à étudier ce problème. »

*Seigneur, garde-nous dans l'Espérance qu'un jour ces problèmes soient résolus ; et que ton Eglise se montre bienveillante et fraternelle à l'égard de ceux qui sont exclus des sacrements.*

A Lyon, lors de la messe « Familles en Fête » du 13 mai 2007, il a été demandé publiquement aux personnes divorcées-remariées de s'abstenir de communier. Quelques jours plus tard, le 11 juin 2007, le Cardinal Barbarin rencontre certaines de ces personnes qui lui font part de leur souffrance d'être rejetées des sacrements. A cette occasion, le Cardinal Barbarin leur annonce vouloir créer une commission pour travailler ce douloureux problème au niveau de son diocèse.

*Seigneur, garde-nous dans l'Espérance qu'un jour cette promesse se réalise ; et que ton Eglise se montre bienveillante et fraternelle à l'égard de ceux qui sont exclus des sacrements.*

En 1990, dans son livre « Chrétiens divorcés remariés », Monseigneur Lebourgeois, alors évêque d'Autun invitait l'Eglise catholique à casser le mur qui tient à l'écart de la table eucharistique tous les divorcés remariés, sans examen des situations particulières, et à s'ouvrir à la miséricorde envers ceux qui s'étant un jour confiés à l'Eglise, se trouvent pris plus tard dans des liens inextricables.

*Seigneur, garde-nous dans l'Espérance de recevoir à nouveau pleinement l'invitation du Christ « Prenez et mangez en tous » ; et que ton Eglise se montre bienveillante et fraternelle à l'égard de ceux qui sont exclus des sacrements.*

Quelques semaines avant sa mort, le 8 Août dernier, le Cardinal Martini donnait une interview au cours de laquelle il déclarait : « Les sacrements sont le troisième moyen de guérison. Ils ne sont pas des instruments de discipline mais un secours pour les hommes dans les moments de cheminement et dans les faiblesses de la vie. Portons-nous les sacrements aux hommes qui ont besoin de nouvelles forces ? Je pense à tous les divorcés et aux couples remariés, aux familles recomposées. Ils ont besoin d'une protection spéciale... La question de l'accès à la communion des divorcés devrait être posée. »

*Seigneur, garde-nous dans l'Espérance qu'un jour cette question soit abordée sereinement ; et que ton Eglise se montre bienveillante et fraternelle à l'égard de ceux qui sont exclus des sacrements.*

En décembre 1972, le Père Congar écrivait : « Si l'Eglise est constituée par des fidèles qui se disent frères, qui croient et qui pratiquent l'esprit de l'Evangile, elle ne peut pas rejeter d'autres frères, sous prétexte que socialement, ils sont en dehors de certaines normes et pour certains sources de scandale. C'est aller à l'encontre de l'enseignement du Christ sauveur ! Jésus en effet a passé son temps à lutter contre les sectarismes et les discriminations de toutes sortes. Jésus réintègre, sans cesse dans la communauté des hommes et des fidèles, ceux qui étaient exclus par leur appartenance à une catégorie discriminée du reste. »

*Seigneur, garde-nous dans l'Espérance qu'un jour il n'y ait plus de discrimination au sein de ton Peuple ; et que les Chrétiens quelles que soient leurs responsabilités se montrent bienveillants et fraternels à l'égard de ceux qui sont exclus des sacrements.*